

UN LIBRARY

DEC 19 1972

UN/SA COLLECTION



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10849
18 décembre 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT DE LA CHINE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu les pouvoirs, signés le 22 septembre 1972 par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, accréditant M. Chuang Yen comme représentant adjoint de la Chine au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.